

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date : 15 décembre 2025****Objet : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Amicale Laïque et Sportive de Renaison  
– Section AMAR  
N° 2025-12-15/06**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22Présents : 16Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent : M. Salim DJELLAB.Absentes excusées : Mmes Monique REMONTET, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE et Céline JANDARD.Procurations : Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ et Mme Céline JANDARD à M. Robert MATTONI.Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025.Secrétaire de séance : Mme Magali RAMIREZ.

Monsieur Jean-Pierre SAPT, Adjoint au Maire, délégué à la vie associative et aux bâtiments communaux, indique que la « Treille en Côte Roannaise » s'est déroulée le samedi 18 octobre 2025.

Il s'agit d'une course nature dans les vignes de Villemontais à Ambierle organisée par l'Amicale Laïque et Sportive de Renaison - Section AMAR et les vignerons de la Côte Roannaise.

Monsieur Jean-Pierre SAPT rappelle que par délibération n° 2025-04-07/03 du Conseil municipal en date du 7 avril 2025, une subvention de 1 000 euros a été attribuée à l'Amicale Laïque et Sportive de Renaison - Section AMAR.

Dans le cadre de la « Treille en Côte Roannaise », Monsieur Jean-Pierre SAPT, invite l'assemblée délibérante à accorder une subvention complémentaire en 2025 à l'Amicale Laïque et Sportive de Renaison – Section AMAR d'un montant de 120 € afin de financer 4 paniers garnis de produits locaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention complémentaire 2025 de 120 € à l'Amicale Laïque et Sportive de Renaison - Section AMAR,
- Dit que les crédits sont prévus au chapitre 65 « charges de gestion courante » du budget général 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.  
Renaison, le 16 décembre 2025

La Secrétaire de Séance,  
Magali RAMIREZ  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-214201824-20251215-2025-12-15\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025  
Publication : 16/12/2025

Le Maire,  
Laurent BELUZE

Le Maire,  
Laurent BELUZE